

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 Novembre 2023

Sous la présidence de M. Francis WOLF

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Aniko JUNG -
Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Mme Caroline KIEFFER-MARTZ avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

9. GRANGE DIMIERE – CREATION D'UN LOT 10- EQUIPEMENTS DE CUISINE- DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE ET LANCEMENT D'UN APPEL PUBLIC A CONCURRENCE.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

La commission travaux s'est réunie en date du 06 novembre 2023 et a notamment travaillé sur le projet de restauration de la Grange d'imière dont les équipements de cuisine qu'il convient d'installer).

Il en est ressorti la nécessité de créer un lot 10- Equipements de cuisine.

Il convient de prévoir une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce lot.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la société ECOHAL, 227 rue de la Place d'Armes – 54200 ECROUVES.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre est estimée à 3 500,00 € HT soit 4 200,00 € TTC.

Le lot devra faire l'objet d'un appel d'offres qui sera préparé par le maître d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de valider la création d'un lot 10- Equipements de cuisine et d'en confier la maîtrise d'œuvre à la société ECOHAL. Le Conseil autorisera également le maire à lancer un appel d'offre et à signer tout document y afférent.

*Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** la création d'un lot 10- Equipements de cuisine.

- **CONFIE** la maîtrise d'œuvre du lot 10 – Equipements de cuisine à la société ECOHAL, 227, rue de la place d'armes à 54 200 ECOUVRES et autorise le maire à signer tout document y afférent.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à lancer un appel public à concurrence et à signer tout document y afférent.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme

Le Maire, **Francis WOLF**

Le (la) secrétaire de séance, **M. Jeannot KLEIN, 5^{ème} adjoint au maire**

